

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01256

Numéro SIREN : 893 190 082

Nom ou dénomination : Financière Marcel

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2021 sous le numéro de dépôt 4999

FINANCIERE MARCEL
Société par actions simplifiée au capital de 13.443.448 euros
Siège social : 102 avenue des Logissons, 13770 Venelles
893 190 082 RCS Paris
(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 12 FEVRIER 2021**

SEANCE N°2

L'an deux mille vingt-et-un,
Le douze février,
A dix heures trente,

Imeije, société à responsabilité limitée au capital de 719.200 euros, dont le siège social est situé 140 chemin de Faveloun Célongy, 13090 Aix-en-Provence et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Aix-en-Provence sous le numéro 497 485 797, représentée par Monsieur Emmanuel Dufour, agissant en qualité de président de la Société (le « **Président** »),

Après avoir rappelé ce qui suit :

Au titre des décisions en date du 12 février 2021, les Associés de la Société ont décidé :

- (a) de procéder à une augmentation de capital par apport en nature de 84.296 actions de préférence de catégorie m et 1 action de préférence de catégorie m(2) de Marcel & Fils (l'« **Apport** »), par voie d'émission de huit millions neuf cent soixante-deux mille deux cent dix (8.962.210) actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 € chacune, assortie d'une prime d'émission d'un montant total de cinq cent trente-sept mille sept cent trente-trois euros (537.733 €), et d'une 1 ADP A, d'une valeur nominale de 1 €, à souscrire au prix d'un (1 €), sans prime d'émission (l'« **ADP A** »), en rémunération de l'Apport, et à ce titre, de déléguer tous les pouvoirs au Président à l'effet de :
- constater la réalisation des conditions suspensives de l'Apport, telles que prévues aux termes du traité d'Apport conclu le 12 février 2021 entre la Société et Imeije (le « **Traité d'Apport** »), et, en conséquence la réalisation définitive de l'Apport et de l'augmentation de capital corrélative ;
 - modifier corrélativement les statuts de la Société ;
 - et plus généralement, accomplir tout acte et toute opération et remplir toute formalité relative à la réalisation de l'augmentation de capital,
- (b) de modifier corrélativement les statuts de la Société à compter de la réalisation définitive de l'Apport, et à ce titre, de déléguer tous pouvoirs au Président à l'effet de constater la modification des statuts de la Société,

cette dernière décision ayant été prise sous réserve de la réalisation définitive de l'augmentation de capital par apport en nature.

A pris les décisions ci-après :

1. Constatation de la réalisation des conditions suspensives de l'Apport, telles que prévues aux termes du Traité d'Apport, et, en conséquence de la réalisation définitive de l'Apport ; et
2. Constatation de la modification définitive des statuts de la Société.

PREMIERE DECISION

Constatation de la réalisation définitive de l'Apport

Le Président constate, au vue des décisions des Associés en date de ce jour, que les conditions suspensives de l'Apport, telles que prévues à l'article 5 du Traité d'Apport, ont été réalisées ce jour préalablement à la présente séance, et qu'en conséquence l'Apport d'Imeije à la Société a été définitivement réalisé ce même jour.

En conséquence, le Président constate que le capital social de la Société s'établit désormais à la somme de vingt-deux millions quatre cent cinq mille six cent cinquante-neuf (22.405.659) euros, divisé en vingt-deux millions quatre cent cinq mille six cent cinquante-huit (22.405.658) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune et d'une (1) ADP A, d'une valeur nominale d'un (1) euro.

DEUXIEME DECISION

Constatation de la modification définitive des statuts de la Société

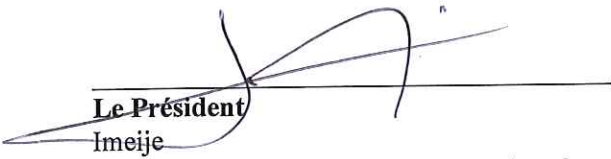
A la suite de la réalisation définitive de l'Apport, le Président constate la modification définitive des statuts de la Société et adopte les statuts modifiés dont une copie figure en Annexe 1 du présent procès-verbal, avec effet ce jour.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de dépôt ou de publicité rendues nécessaires par les décisions susvisées.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Imeije, représentée par Monsieur Emmanuel Dufour, Président de la Société.


Le Président

Imeije

Représentée par Monsieur Emmanuel Dufour

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
PARIS ST-LAZARE

Le 11/03/2021 Dossier 2021 00015459, référence 7564P61 2021 A 03512

Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Zero Euro

Montant reçu : Zero Euro